

Le sport sécuritaire pour les entraîneurs

Présenté par Amy Levac
Rimouski, QC
May 4, 2019

Commentaires inappropriés et appropriés



Comportements appropriés et inappropriés

Comportement approprié

- Langage, attitude et ton respectueux
- Respect des limites physiques et émotionnelles personnelles.
- Réactions aux enfants pour répondre aux besoins de l'enfant, non de l'adulte.
- Engagement avec les enfants d'une manière qui serait considérée, par un observateur raisonnable
- Séances d'entraînement ouvertes pour permettre aux parents de les observer.
- Communications électroniques avec le parent ou le tuteur, jamais avec l'enfant.

Comportement inapproprié

- Langage irrespectueux.
 - Intimidation des enfants.
 - Touchers inappropriés (p. ex., massages, caresses, chatouillement).
 - Partage de l'information trop personnels avec un enfant.
 - Demande à des enfants de garder des secrets.
 - Communication de nature sexuelle ou pour flirter.
 - Messages textes, messages sur Facebook ou toute autre forme de communication électronique ou téléphonique directement avec l'enfant.
-

Bonne façon de toucher un patineur pour aider avec la technique et la posture



Les entraîneurs ont de nombreuses responsabilités et l'une d'entre elles est de s'assurer qu'ils offrent un environnement sécuritaire pour l'athlète et eux-mêmes.

Comment respecter les bénévoles, les entraîneurs et les autres au clubs

Communiquer efficacement avec les autres est à la base de fortes relations, d'une productivité accrue et du soutien d'une communauté de patinage solide et plus saine.

- Suivez les règlements
 - Respectez ce que les autres ont à dire
 - Tenez des limites professionnelles
 - Demandez de l'aide lorsque vous en avez besoin (différend ou conflit)
 - N'oubliez jamais que les patineurs passent avant tout!
-

Phase 1 : processus en trois étapes

- ✓ **Formation** - Respect et sport et Code de déontologie
- ✓ **Règle de deux**
- ✓ **Vérification des antécédants**



Pour plus de renseignements, contactez par courriel :
RCM@coach.ca

Respect et sport – programme pour leaders d’activité

Code de déontologie de Patinage Canada

Ligne d’assistance Respect – offerte 365 jours par année

SANS FRAIS : 1-888-329-4009

MESSAGES TEXTES : 1-306-717-9636

RESOURCELINE@RESPECTGROUPINC.COM

Un entraîneur ne doit jamais être seul ou hors de vue avec un athlète – surtout s’il s’agit d’un mineur (par exemple, dans le vestiaire).

- **Norme de niveau or** – deux entraîneurs certifiés
- **Norme de niveau argent** – un entraîneur certifié et un autre adulte (parent, bénévole, etc.)
- **Norme de niveau bronze** – un adulte certifié et au moins 2 mineurs

L’un des entraîneurs doit être du même sexe que l’athlète.

Comment est-ce que je peux appuyer la règle de deux?

- Lorsque le voyage est nécessaire, évitez les situations où il n'y a qu'un seul entraîneur ou bénévole avec un seul athlète mineur.
 - Assurez-vous que les environnements d'entraînement sont ouverts (les parents peuvent observer).
 - Évitez les rencontres privées ou individuelles sauf en cas d'urgence.
-

Patinage Canada compte plus de 180 000 adhérents par année

140 000 sont âgés de moins de 14 ans

Organisme de sport pour les jeunes

Nous sommes engagés

Enfants et jeunes

Sécuritaire

physiques:

- Pousser un enfant à faire un câlin ou à l'embrasser
- Agresser un enfant
- Pousser, retenir, pincer ou serrer un enfant
- Envahir l'espace personnel d'un enfant

psychologiques:

- Faire honte à un enfant, le blesser, le diminuer, l'intimider
- Inverser les rôles
(raconter ses inquiétudes, ses problèmes ou ses émotions sexuelles à un enfant)
- Isoler un enfant socialement
- Faire des demandes déraisonnables à un enfant

sexuelles:

- Abus sexuel
- Montrer du matériel pornographique
- S'engager à des activités sexuelles en présence d'enfants
- Invitation à faire des attouchements sexuels sur un enfant ou un adulte

Bonne façon de toucher un patineur pour aider avec la technique et la posture



Surveillez le conditionnement

comprend les enfants, jeunes, parents, entraîneurs et autres

LES PERSONNES QUI FONT DU CONDITIONNEMENT PEUVENT :

- trouver des façons d'être seul avec un enfant ou un jeune (par exemple en le conduisant à la maison après l'entraînement, le vestiaire);
 - ignorer le signal verbal / physique d'un enfant / jeune qui ne veut pas être touché, embrassé, chatouillé, etc.;
 - discuter avec un enfant ou un jeune de sentiments et d'expériences sexuelles;
 - établir une relation avec les parents de l'enfant / jeune
-

Pour réfléchir au comportement de quelqu'un,

Posez-vous les questions suivantes:

- Est-ce que leur comportement semble étrange?
 - Est-ce que le comportement vous met mal à l'aise?
 - Semble t-il arriver tout le temps ou trop souvent?
 - Est-ce que quelqu'un d'autre a commenté ou remarqué le comportement?
-

Patinage Canada prend très au sérieux toutes les préoccupations en matière de sécurité et compte des politiques et procédures à ces égards.

- Les adhérents et les entraîneurs dont la conduite enfreint les normes et les règles de Patinage Canada et qui est assez grave qu'il serait contraire à l'objectif primaire, de Patinage Canada, de permettre que l'adhérent ou l'entraîneur garde certains ou tous les privilèges de l'adhésion, à Patinage Canada.
 - Dans tels cas, cet adhérent ou entraîneur pourrait être suspendu ou expulsé en permanence de Patinage Canada ou de tout comité de Patinage Canada ou pourrait faire l'objet d'une sanction moins sévère.
-

- Nous activons la plainte immédiatement
 - Nous communiquons avec le plaignant
 - Nous communiquons avec la police (si applicable)
 - Nous suspendons immédiatement la personne accusée des allégations
 - Nous informons toutes les clubs, plaignant et la section que la personne a été suspendue jusqu'à nouvel ordre.
 - Nous mettons à jour la liste des individus suspendus sur le site d'adhésion
 - Une fois l'enquête policière est terminée, le processus national de plaintes commence.
-

Violence physique:

- Utilisation de force physique à l'endroit d'un enfant ou d'un jeune qui lui cause une ou des blessures
- **Agressivité** : battre, secouer, étouffer
- **moins évident** : cogner, pincer, serrer un bras ou une jambe

Violence psychologique:

- Comportement ayant des effets négatifs sur le développement émotionnel de l'enfant ou du jeune
- **Exemples** : menaces verbales, isolement social, intimidation

Abus sexuels:

- Toute forme d'interactions sexualisées entre un adulte et un enfant
- **Contact** : toucher les parties intimes, relation sexuelle
- **Sans contact** : invitation à regarder de la pornographie, contacts sexuels encouragés ou forcés

Contactez votre **agence locale de protection de l'enfance**

Si l'enfant est en danger immédiat, **composez le 911**

*Signalement urgent pour le sport sécuritaire, 24 heures par jour 7 jours par semaine **1-833-723-3758** ou nationalsafesportskating@bell.net

***offre aux adhérents et membres de Patinage Canada, qui sont victimes d'incidents de harcèlement, d'abus et de discrimination, la possibilité de signaler leurs préoccupations en toute sécurité.**

Sport sécuritaire **1-888-747-2372**, poste **703** ou safesport@skatecanada.ca



